Secouristes Français
Croix Blanche
"SERVIR"

COMITE DEPARTEMENTAL DU NORD

Cette demande est à retourner **signée** à : SECOURISTES CROIX BLANCHE DE L'AVESNOIS
20 rue du Canougue – 59600 MAIRIEUX
Mail : contact@croixblancheavesnois,fr

DEMANDE DE DISPOSITIF PREVISIONNEL DE SECOURS

Conformément à l'arrêté du 07 novembre 2006, tout dispositif prévisionnel de secours à personnes doit faire l'objet d'une demande écrite à l'association prestataire de la part de l'organisateur de la manifestation ou du rassemblement de personnes.
Cette demande doit être signée et timbrée par l'organisateur, attestant ainsi l'exactitude des éléments portés dans le document. Pour cela, ce dernier doit fournir les informations suivantes :

Organisme demandeur

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Fax : Mail :

Représenté par : Fonction :

Représenté légalement par : Fonction :

Caractéristiques de la manifestation

Nom : Activité / Type :

Dates :

Adresse de la manifestation :

Horaires :

Circuit : ○ Oui ◉ Non Si oui : ○ Ouvert ◉ Fermé

Superficie : Distance maxi entre les 2 points les plus éloignés du site :

Risques particuliers :

Nom du contact de l'organisateur sur place : Téléphone fixe :

Fonction de ce contact : Téléphone portable :

Nature de la demande

Effectif d'acteurs : **Tranche d'âge :**

Les acteurs présentent : ☐ Les mêmes risques que le public ☐ Des risques différents du public

- Lorsque les risques concernant les acteurs sont identiques aux risques concernant le public et, dans la limite de **100 acteurs**, l'effectif d'acteurs peut être inclus dans l'effectif public. **Au-delà**, une équipe minimale de 4 secouristes est nécessaire pour les acteurs.
- Lorsque les risques concernant les acteurs sont différents des risques concernant le public, une équipe minimale de 4 secouristes est nécessaire pour les acteurs.

Effectif public (P1) :** **Tranche d'âge :**

Personnes ayant des besoins particuliers :
- Communication (traducteur) :
- Déplacement (chaise roulante…) :
- Autres :

Public : ☐ Assis ☐ Debout ☐ Debout statique ☐ Debout dynamique

** on entend par effectif public, l'effectif maximal du public simultanément présent et non pas cumulé dans le temps.

$i = P_2 + E_1 + E_2$ i = RIS = i x $\frac{P}{1000}$ =

Type de DPS : Nombre de secouristes total :

Acteurs : Spectateurs :

Réservé à l'association prestataire

Caractéristiques de l'environnement et de l'accessibilité du site

Structure : ☐ Permanente ☐ Non permanente Types : _____

Voies publiques : ☐ Oui ☐ Non

Dimension de l'espace naturel : _____

Distance de brancardage : _____ Longueur de la pente du terrain : _____

Autres conditions d'accès difficile : _____

Structures fixes de secours public les plus proches

Centre d'incendie et de secours de : _____ Distance : _____ km

Structure hospitalière de : _____ Distance : _____ km

Documents joints

Arrêté municipal et/ou préfectoral : ☐ Avis de la commission ☐

Plan du site : ☐ Annuaire téléphonique du site : ☐ Autres : _____

Autres secours présents sur place

Médecin ☐Nom : _____ Téléphone : _____

Infirmier ☐ Kinésithérapeute ☐ Autres : _____

Ambulance privée ☐ Autres : _____

Secours publics : SMUR ☐ SP ☐ Police ☐ Gendarmerie ☐ Autres : _____

Autres : _____

Activité du rassemblement	Indicateur P_2	
- ***Public assis*** : spectacle, cérémonie, culturelle, réunion publique, restauration, rendez-vous sportif…	☐	**0,25**
- *Public debout* : cérémonie cultuelle, réunion publique, restauration, exposition, foire, salon, comice agricole…	☐	**0,30**
- *Public debout* : spectacle statique, fête foraine, rendez-vous sportif avec protection du public par rapport à l'événement…	☐	**0,35**
- *Public debout :* spectacle avec public dynamique, danse, féria, fête votive, carnaval, spectacle de rue, grande parade, rendez-vous sportif sans protection du public par rapport à l'événement…	☐	**0,40**
Caractéristiques de l'environnement ou de l'accessibilité du site	**Indicateur E_1**	
- Structures permanentes : Bâtiments, salle « en dur », … - Voies publiques, rues, … avec accès dégagés - Conditions d'accès aisés.	☐	**0,25**
- Structures non permanentes : gradins, tribunes, chapiteaux, … - Espaces naturels : surface ≤ 2 hectares - Brancardage : 150 m < longueur ≤ 300 m - Terrain en pente sur plus de 100 mètres.	☐	**0,30**
- Espaces naturels : 2 ha < surface ≤ 5 ha - Brancardage : 300 m < longueur ≤ 600 m - Terrain en pente sur plus de 150 mètres - Autres conditions d'accès difficiles.	☐	**0,35**
- Espaces naturels : surface > 5 ha - Brancardage : longueur > 600 m - Terrain en pente sur plus de 300 mètres. - Autres conditions d'accès difficiles : Talus, escaliers, voies d'accès non carrossables, … - Progression des secours rendue difficile par la présence du public.	☐	**0,40**
Délai d'intervention des secours	**Indicateur E_2**	
≤ 10 minutes	☐	**0,25**
> 10 minutes et ≤ 20 minutes	☐	**0,30**
> 20 minutes et ≤ 30 minutes	☐	**0,35**
> 30 minutes.	☐	**0,40**

Le signataire, nom et prénom : _____ certifie l'exactitude des renseignements fournis

Fait à : _____ le _____

Signature* : Timbre associatif ou administratif

**** : La signature manuscrite du demandeur est obligatoire. Sans celle-ci, la demande ne peut être prise en compte.***